

SEANCE du : 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS	Pierre BUREAU à Thierry BAUDOUIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamél CHENIOUR à Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Renouvellement pluriannuels des structures de jeux sur la commune de Bressuire et les communes déléguées**

Dans le cadre du renouvellement pluriannuels des structures de jeux sur la Commune de Bressuire et ses Communes Déléguées, la Collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure adaptée, selon les articles R2123-1, L2123-1, L2125-1, R2162-13, R2162-14 et L1111-3 du Code de la Commande Publique.

Il s'agira de recourir à **un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents de 24 mois renouvelable 1 fois, soit d'une durée totale de 4 ans.**

L'accord cadre à bons de commande sera conclu sur les montants suivants :

Montant maximum sur les 24 mois : 103 500.00 € HT soit 124 200.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum : 207 000.00 € HT soit 248 400.00 € TTC

VU les articles R2123-1, L2123-1, L2125-1, R2162-13, R2162-14 et L1111-3 du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre relatif au renouvellement pluriannuels des structures de jeux sur la Commune de Bressuire et les Communes Déléguées, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 24 mois renouvelable 1 fois - durée totale : 48 mois.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217830497-20221014-DE_DEL_2022-189-DE
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022